

Droit d'asile :

Une question de principes.

Les difficultés rencontrées pour assurer le logement des demandeurs d'asile dans le département ne sont pas une nouveauté.

D'année en année les droits des immigrés se réduisent comme peau de chagrin.

Les procédures administratives se complexifient, se durcissent et l'obtention de titres de séjour devient aléatoire.

La mise en place par la Mairie d'un accueil au camping de Bourg en Bresse, suite à leur expulsion des locaux occupés, donne aux familles une bouffée d'oxygène et permet de dédramatiser temporairement la situation.

Mais pour les personnes qui campent sous une pluie soutenue, dans des tentes où l'on ne peut que rester allongé, cela ressemble bien peu à une option de loisir.

A l'approche de l'hiver, des fonds spécifiques permettront sans doute d'installer les familles dans des Centres dédiés, parfois en chambres d'hôtel.

Pour la nourriture, comme toujours, il faudra jongler entre la banque alimentaire par l'intermédiaire d'Emmaüs et les dons des militants.

Quand les précieuses places seront toutes occupées, les nouveaux arrivants seront éconduits vers d'autres départements, incarnant alors le rôle déplaisant de la « patate chaude ».

S'ils dorment alors dans des garages et que les riverains s'inquiètent du sort des enfants couchés à même le sol sous leurs fenêtres, on conseillera à ces derniers, à peine poliment, de tirer les rideaux.

La nuit, quand tout est complet, il faudra batailler de longues heures avec les autorités pour obtenir une nuit dans un hôtel.

Les candidats à l'exil qui parviennent jusqu'à nous et qui abordent ce qu'ils croient être une oasis, découvrent une autre facette du décor : misère sociale, précarité, absence de droits...

La question de l'accueil des migrants est l'enjeu de multiples clivages sociaux et politiques.

Demandeurs d'asile, réfugiés, immigrés, sans papiers, clandestins sont l'objet de bien des fantasmes, de bien des amalgames.



La politique actuelle en matière de droit d'asile et d'immigration comporte deux volets principaux :

1. *restreindre l'arrivée de nouveaux demandeurs.*

Les nouvelles lois visent à décourager les éventuels postulants en renforçant les contrôles, en durcissant les conditions d'accès au statut, et en optimisant les mesures de reconduite à la frontière.

2. *Accueillir ceux qui passent entre les mailles du filet dans la précarité, tout en accélérant l'examen des dossiers.*

La fermeture du « squat de l'ADAPEI », ne s'est traduite par aucune création de place supplémentaire dans les CADA.

Les différentes rencontres du collectif avec les services de la Préfecture laissent mal augurer de l'avenir : plus de sous pour accueillir, rien pour les célibataires installés provisoirement au camping municipal.

Dans le même temps, le Maire fait pression sur le Préfet, nommé par Valls, pour que les déboutés soient sortis des CADA et reconduits « chez eux » afin de libérer des places...

Mais pas plus qu'auparavant, la menace de l'expulsion n'amènera les déboutés à retourner dans l'enfer qu'ils ont eu tant de mal à fuir.

Simplement, ces nouveaux clandestins se terreront et intérioriseront un peu plus la condition d'esclavage « moderne » qui est leur lot.

Aujourd'hui, plus grand monde ne s'indigne du fait que quelques dizaines de milliers de personnes survivent sur notre territoire, sans droit au travail, presque sans secours financier, dans des hébergements de fortune, parfois dans la rue.

Les sans papiers, les déboutés du droit d'asile, sont devenus invisibles aux yeux de la population, rendue indifférente au malheur d'autrui par les gifles qu'elle a elle-même reçues. Et personne n'est à l'abri de l'apathie générale.

Malgré tout, les multiples pressions pour nous dissuader d'accueillir les demandeurs d'asile n'émoussent pas notre détermination.

Les familles et ceux qui les soutiennent ne demandent pas grand-chose : Ils veulent simplement que l'Etat français, leur accorde, au moins le temps de l'instruction de leur dossier, un abri pour lécher leurs blessures. Et ce faisant, qu'il applique simplement la Convention de Genève.

**Egalité des droits
Un hébergement pour tous, un toit c'est un droit.**

Dans l'attente de la construction d'un Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA) dans la ville chef lieu du département, nous demandons la mise à disposition d'un immeuble vide pour y installer un accueil d'urgence.

MANIFESTATION
Mercredi 17 Septembre
17h30
PREFECTURE



Collectif Solidarité Migrants Bourg en Bresse :

RESF01/Ligue des droits de l'homme/CIMADE/Comité de Vigilance/Emmaüs/ATTAC/Small Axes/98 décibels/
Union Syndicale Solidaire/CGT éduc'Action/FSU/SNUipp/NPA/PCF/Les Alternatifs/Le Parti de gauche.